

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat en physique

Faculté des sciences et de génie

Conseil universitaire du 2 décembre 2025

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat (B. Sc.), de maîtrise (c) et de doctorat (Ph. D.) en physique, et de maîtrise en physique – physique médicale (M. Sc.) sont rattachés à la Faculté des sciences et de génie. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de physique, de génie physique et d'optique. La spécialisation en physique médicale a été ajoutée à la maîtrise en 2012 ; elle était auparavant offerte sous forme de concentration depuis 1995.

Le programme de baccalauréat vise à développer, chez la personne étudiante, une connaissance fondamentale de l'univers physique à ses différentes échelles et lui faire acquérir une formation théorique et expérimentale dans les principaux domaines de la physique. La maîtrise permet d'augmenter et d'approfondir ses connaissances en physique et de s'initier aux méthodes de recherche. La maîtrise en physique – physique médicale prépare à une carrière comme physicienne médicale ou physicien médical en milieu hospitalier. Le programme de doctorat permet de devenir une chercheuse ou un chercheur autonome capable d'apporter une contribution au savoir tout en assurant une formation approfondie en physique et une spécialisation de plus en plus poussée dans une sous-discipline de la physique.

Le baccalauréat compte 91 crédits, la maîtrise en compte 45 et le doctorat en compte 96. À la session d'automne 2024, 87 personnes étaient inscrites au baccalauréat, 56 à la maîtrise, dont 16 à la spécialisation en physique médicale, et 57 au doctorat en physique. Il s'agit de la troisième évaluation périodique de ces programmes, la dernière remontant à 2015 (CU-2015-85).

Comme la spécialisation en physique médicale est soumise à un organisme d'agrément externe, soit la *Commission on Accreditation of Medical Physics Education Programs* (CAMPEP), son évaluation périodique a été réalisée à la suite du processus d'agrément, en considérant le dossier soumis à la CAMPEP ainsi que les résultats de l'agrément. Dans le cadre de cet agrément, le dossier d'autoévaluation a été déposé en novembre 2020 auprès de la CAMPEP et la visite d'évaluation a eu lieu le 21 avril 2021. En mai 2021, la CAMPEP a octroyé au programme l'agrément pour une durée de 5 ans, en l'occurrence jusqu'en 2025.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2024, neuf consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en novembre 2024. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université d'Ottawa et l'Université de Montréal. Les spécialistes ont visité l'Université Laval en décembre 2024 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

¹. https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents_officiels/Politiques/Politique_evaluation_periodique_programmes_de_formation_UL.pdf

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en physique, incluant la spécialisation en physique médicale de la maîtrise, sont pertinents et de qualité. Parmi les principales forces des programmes, le CIEP note les compétences et la diversité des expertises des membres du corps professoral tant au niveau théorique qu'expérimental, de même que l'expertise en conception d'instrumentation et en optique, photonique et laser reconnue mondialement. L'excellent climat d'étude et l'entraide entre les personnes étudiantes sont également à souligner aux trois cycles. Il y a finalement lieu de saluer l'environnement de recherche exceptionnel et les installations à la fine pointe de la technologie, dont en optique, en photonique, en astrophysique et en physique médicale.

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Parmi les principales recommandations pour le baccalauréat, il conviendra de s'assurer que ses objectifs et sa composition sont conformes au Règlement des études, de moderniser les concentrations et de poursuivre les travaux sur la charge de travail et son équilibre tout au long du programme. Aux cycles supérieurs, il y aura lieu de bonifier les objectifs des programmes, d'abaisser le nombre de crédits du doctorat de 96 à 90 et de s'assurer de bien former les personnes étudiantes en méthodologie de la recherche et en communication scientifique.

Conformément à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations.

PRINCIPALES FORCES

- La diversité des expertises des membres du corps professoral tant au niveau théorique qu'expérimental ;
- Les compétences des membres du corps professoral et du personnel enseignant ;
- L'encadrement de qualité aux cycles supérieurs et la disponibilité des membres du corps professoral ;
- Le dynamisme des directions de Département et de programmes ;
- L'expertise en conception d'instrumentation et en optique, photonique et laser reconnue mondialement ;
- L'environnement de recherche exceptionnel ;
- L'employabilité des personnes diplômées ;
- La poursuite des études aux cycles supérieurs ;
- L'enrichissement mutuel des programmes en physique et en génie physique ;
- Les activités de laboratoire au baccalauréat ;
- La qualité de l'enseignement, particulièrement aux cycles supérieurs ;
- L'excellent climat d'étude et l'entraide entre les personnes étudiantes ;
- Les Journées pédagogiques et la concertation entre les membres du corps professoral ;

- Les installations à la fine pointe de la technologie, dont en optique, en photonique, en astrophysique et en physique médicale ;
- L'agrément de la *Commission on Accreditation of Medical Physics Education Programs* (CAMPEP) de la spécialisation en physique médicale de la maîtrise en physique.

RECOMMANDATIONS²

Recommandations visant le baccalauréat

- R3** Que l'on modernise les concentrations et les choix de cours qui s'y rapportent au baccalauréat.
- R5** Que l'on poursuive les travaux veillant à ce que la charge de travail respecte le nombre de crédits des activités et soit répartie adéquatement tout au long du baccalauréat et que l'on évalue la possibilité d'abaisser le nombre de crédits du programme à 90.
- R7** Que l'on diversifie les méthodes pédagogiques au baccalauréat.

Recommandations visant la maîtrise et le doctorat

- R4** Que l'on abaisse le nombre de crédits du doctorat à 90.
- R6** Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat sont adéquatement formés en méthodologie de la recherche et en communication scientifique.

Recommandations visant tous les programmes

- R8** Que l'on s'assure que les ressources professorales et enseignantes sont suffisantes.

Recommandations de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université

- R1** Que l'on s'assure que les objectifs et la composition du baccalauréat sont conformes aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.
- R2** Que l'on bonifie les objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat à la lumière du Règlement des études et qu'on les présente dans la description officielle du site Web institutionnel.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on s'assure que le nombre de places de stage au baccalauréat est suffisant pour répondre à la demande.
- S2** Que l'on évalue la possibilité de revoir le nombre de crédits consacrés à l'examen de doctorat.
- S3** Que l'on poursuive les efforts pour transmettre de manière adéquate les informations pertinentes aux étudiantes et aux étudiants des trois cycles (ex. : choix de cours, profil international, stages, professions et employeurs potentiels, accélération des études).

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

**Évaluation périodique des programmes de
Baccalauréat, maîtrise et doctorat en physique**

PLAN D'ACTION DU DOYEN
de la Faculté des sciences et de génie

soumis à la
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

16 novembre 2025



1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté de sciences et de génie a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

2. Présentation de la discipline, des programmes et de leurs perspectives de développement

La physique englobe l'étude de tous les phénomènes naturels, allant des plus simples aux plus complexes. Sa compréhension permet de découvrir, de partager, d'explorer, de façonner, de construire et d'inventer l'univers qui nous entoure. Dans cette perspective très large en toile de fond, le Département de physique, de génie physique et d'optique de l'Université Laval a rassemblé au fil des années des gens passionnés par la compréhension et l'enseignement de la physique pour en faire un lieu très actif en formation aux trois cycles d'études. Les activités de l'Unité s'articulent aujourd'hui autour d'axes stratégiques alliant des expertises complémentaires, ce qui lui permet de se maintenir à l'avant-garde de la recherche et du développement, mais aussi de l'enseignement. La section qui suit expose la mission du Département et présente les axes stratégiques guidant ses priorités.

L'enseignement des sciences physiques à l'Université Laval remonte à 1938, avec l'arrivée au pays de l'illustre physicien italien Franco Rasetti qui fut le premier directeur du Département de physique. La formation offerte en physique vise à développer, chez la clientèle étudiante, une connaissance fondamentale de l'univers physique à ses différentes échelles et à lui faire acquérir une formation théorique et expérimentale dans les principaux domaines de la physique.

Le programme de baccalauréat vise à développer, chez la personne étudiante, une connaissance fondamentale de l'univers physique à ses différentes échelles et à lui faire acquérir une formation théorique et expérimentale dans les principaux domaines de la physique. La maîtrise permet d'augmenter et d'approfondir ses connaissances en physique et de s'initier aux méthodes de recherche. La maîtrise en physique – physique médicale, prépare à une carrière comme physicienne médicale ou physicien médical en milieu hospitalier. Le programme de doctorat permet de devenir une chercheuse ou un chercheur autonome capable d'apporter une contribution au savoir tout en assurant une formation approfondie en physique et une spécialisation de plus en plus poussée dans une sous-discipline de la physique. Le baccalauréat compte 91 crédits, la maîtrise en compte 45 et le doctorat en compte 96. Il s'agit de la troisième évaluation périodique de ces programmes, la dernière remontant à 2015 (CU-2015-85).

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on s'assure que les objectifs et la composition du baccalauréat sont conformes aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.

A- 1.1. Revoir les objectifs du baccalauréat en physique et la composition du programme en suivant la démarche mise en avant par la Faculté des sciences et de génie de façon à s'assurer qu'ils respectent les articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.

Résultats escomptés : La démarche facultaire suivie permettra de revoir la formation de sorte qu'elle reflète davantage les compétences attendues chez les personnes étudiantes en physique.

R2 - Que l'on bonifie les objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat à la lumière du Règlement des études et qu'on les présente dans la description officielle du site Web institutionnel.

A- 2.1. Modifier les objectifs du programme de physique aux 2^e et 3^e cycles dans le but d'assurer leur conformité vis-à-vis du Règlement des études et leur diffusion via le site Web de l'Université Laval.

Résultats escomptés : La description des programmes présentera ainsi plus clairement les compétences acquises durant les études supérieures en physique.

R3 - Que l'on modernise les concentrations et les choix de cours qui s'y rapportent au baccalauréat.

A- 3.1. Revoir les concentrations et choix de cours pour s'assurer qu'elles couvrent adéquatement les domaines émergents tels que l'optique quantique, les réseaux et les systèmes complexes, la physique médicale et la science des données.

Précision: Parmi les commentaires des personnes consultées, il est noté que l'optique quantique, les réseaux et les systèmes complexes, la physique médicale et la science des données pourraient être mieux couverts. Il est également à souligner qu'un nouveau professeur en photonique quantique s'est joint au Département en mai 2025.

Résultats escomptés : Une révision des concentrations et des cours au choix assurera une plus grande intégration des domaines émergents dans les apprentissages.

Indicateurs: Augmentation de la flexibilité du cheminement et de la satisfaction des personnes étudiantes vis-à-vis du programme. Une plus grande diversité d'expertises formées au Département est également anticipée.

R4 - Que l'on abaisse le nombre de crédits du doctorat à 90.

A- 4.1. Réduire le nombre de crédits associés aux blocs de recherche de façon à offrir un doctorat à 90 crédits.

Précisions: Historiquement, pour mettre en avant les différentes obligations au doctorat (examen de doctorat), le programme a dû augmenter son nombre de crédits à 96.

Résultats escomptés : Une réduction du nombre de crédits associés au programme permettra d'assurer l'adéquation de la formation vis-à-vis des autres programmes de doctorat de l'Université Laval.

R5 - Que l'on poursuive les travaux veillant à ce que la charge de travail respecte le nombre de crédits des activités et soit répartie adéquatement tout au long du baccalauréat et que l'on évalue la possibilité d'abaisser le nombre de crédits du programme à 90.

A- 5.1. Évaluer la pertinence d'avoir 91 crédits au baccalauréat.

Résultats escomptés : La démarche facultaire suivie pour assurer la conformité du programme vis-à-vis des articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études permettra d'analyser le nombre de crédits associés au programme de baccalauréat et à confirmer la raison d'être des 91 crédits ou à ramener le nombre de crédits à 90.

A- 5.2. Mettre en place un mécanisme pour évaluer la charge de travail.

Précisions: La charge de travail est évaluée par le nombre de crédits associés à un cours ainsi que par la répartition du travail à faire en classe, en laboratoire et à la maison. Un mécanisme à déployer consistera à vérifier que la répartition de la charge de travail de chaque session reflète bien la réalité et qu'il n'existe pas une surcharge de travail exagérée qui soit concentrée à des périodes bien précises durant la session.

Résultats escomptés : Suite à la démarche, le programme de baccalauréat en physique pourra dès lors reposer sur une charge de travail davantage en adéquation avec le nombre de crédits lui étant associés.

Indicateurs: Durée réduite des études et accroissement de la rétention au programme. Une appréciation plus grande du cursus académique de la part des personnes étudiantes devrait aussi être observée.

R6 - Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat sont adéquatement formés en méthodologie de la recherche et en communication scientifique.

A- 6.1. Ajouter de la formation en communication des résultats et en méthodologie de la recherche à travers des cours existants ou encore via un nouveau cours.

Précisions: L'ajout de plus de formation en communication des résultats de la recherche (articles scientifiques) et en méthodologie de la recherche serait apprécié par les personnes étudiantes. Le comité de programme se penchera donc sur la possibilité d'ajouter de la formation en rédaction d'articles et en méthodologie de la recherche à travers des cours existants ou encore via la création d'un cours spécialisé.

Résultats escomptés : Les programmes de maîtrise et de doctorat en physique comporteront ainsi une base méthodologique encore plus solide pour mieux préparer les personnes étudiantes au monde scientifique et de la recherche.

Indicateurs: Augmentation de la production scientifique et de la qualité des travaux durant les études. Un meilleur taux de diplomation est par ailleurs à prévoir.

R7 - Que l'on diversifie les méthodes pédagogiques au baccalauréat.

A- 7.1. Poursuivre les journées pédagogiques trimestrielles pour notamment présenter diverses méthodes pédagogiques à utiliser au baccalauréat.

Résultats escomptés : Grâce à la poursuite des retraites pédagogiques trimestrielles, le baccalauréat en physique bénéficiera de davantage de diversité dans les méthodes d'enseignement, ce qui se traduira par un environnement d'études encore plus propice à la réussite.

Indicateurs: Augmentation de la satisfaction vis-à-vis de la formation et de la réussite des études. Il est également anticipé d'observer moins d'échecs et un meilleur taux de diplomation.

R8 - Que l'on s'assure que les ressources professorales et enseignantes sont suffisantes.

A- 8.1. Augmenter les corps professoral et enseignant.

Précisions : Il est important de préciser que le Département a fait l'embauche en août 2025 d'un chargé d'enseignement supplémentaire pour les cours compensateurs qui pourra au besoin prendre en charge des cours du cheminement régulier.

Résultats escomptés : Tout dépendant du plan stratégique de la Faculté et de la situation financière de celle-ci, le Département espère pouvoir compter sur une augmentation graduelle de ses effectifs professoral et enseignant sur trois ans.

Indicateurs: Nombre de cours enseignés par professeure et professeur réduit. On devrait également pouvoir observer une augmentation globale du niveau d'activités de recherche au Département.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - Que l'on s'assure que le nombre de places de stage au baccalauréat est suffisant pour répondre à la demande.

AS-1.1. Mieux communiquer aux étudiantes et étudiants la démarche à suivre pour trouver un ou des stages.

Précisions: Les stages ne sont pas obligatoires pour les personnes étudiantes du baccalauréat en physique. Il est donc important de valoriser la réalisation de stages tout en décrivant clairement la démarche à suivre ainsi que le rôle à jouer de la part des personnes étudiantes pour obtenir et mener à bien un stage. Notamment, le Service de développement professionnel sera maintenant invité dans un cours de 1^{re} et/ou de 2^e année pour parler des stages en classe. Des courriels seront également envoyés pour annoncer les périodes d'affichage des stages, alors que la journée d'accueil mettra un peu plus d'emphase sur les stages et la démarche à suivre pour en obtenir un.

Indicateur: Augmentation du nombre de stages réalisés chaque année.

AS-1.2. Établir une directive plus précise concernant les stages.

Résultats escomptés : Avec une directive à suivre mieux définie, les personnes étudiantes seront bien outillées pour obtenir un stage durant leur formation.

Indicateur: Augmentation du nombre de stages réalisés chaque année.

S2 - Que l'on évalue la possibilité de revoir le nombre de crédits consacrés à l'examen de doctorat.

AS-2.1. Analyser le nombre de crédits associés à la réalisation de l'examen de doctorat.

Résultats escomptés : L'analyse du nombre de crédits associés à l'examen de doctorat permettra de valider la pertinence de la forme actuelle de même que son adéquation avec les objectifs visés par l'évaluation.

S3 - Que l'on poursuive les efforts pour transmettre de manière adéquate les informations pertinentes aux étudiantes et aux étudiants des trois cycles (ex. : choix de cours, profil international, stages, professions et employeurs potentiels, accélération des études).

AS-3.1. Mettre en place des outils accessibles aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs pour partager toutes les informations sur leurs programmes respectifs.

Résultats escomptés : La mise en place d'un site accessible sur monPortail pour la maîtrise en physique et d'un second site pour le doctorat en physique dédiés aux étudiantes et étudiants inscrits aux cycles supérieurs permettra de concentrer toutes les informations concernant le cheminement et les étapes importantes en un principal point d'attache pour assurer la réussite des études.

Indicateurs: Réduction de la durée des études. Il est également anticipé d'observer un accroissement de la satisfaction vis-à-vis du programme et du taux de réussite des études.

AS-3.2. Ajuster le contenu du cours « Pratique de la physique » pour communiquer les informations pertinentes aux étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle.

Résultats escomptés: Un contenu repensé du cours favorisera une meilleure connaissance de la part des étudiantes et étudiants du cheminement, des profils, des stages ainsi que des carrières de physicienne et physicien.

Indicateur : Augmentation du taux de satisfaction vis-à-vis du programme.

5. Remerciements

Le doyen de la Faculté des sciences et de génie tient à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont participé à cet important exercice d'évaluation périodique du programme, notamment M. Simon Thibault, directeur du département, M. Daniel Côté, directeur du programme de baccalauréat en physique, M. Luc Beaulieu, directeur précédent des programmes de deuxième et de troisième cycles en physique et M. Tigran Galstian, directeur actuel des programmes de deuxième et de troisième cycles en physique. Il salue également le travail de tous les artisans du Département de physique, de génie physique et d'optique impliqués, soit dans le processus d'évaluation, soit dans l'offre des programmes d'études, notamment Mesdames Annie-Claude Parent et Geneviève Dubord.

Stéphane Boudreau

Faculté des sciences et de génie

6. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on s'assure que les objectifs et la composition du baccalauréat sont conformes aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.						
A-1.1.	Revoir les objectifs du baccalauréat en physique et la composition du programme en suivant la démarche mise en avant par la Faculté des sciences et de génie de façon à s'assurer qu'ils respectent les articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.	A2027	Comité de programme 1 ^{er} cycle			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on bonifie les objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat à la lumière du Règlement des études et qu'on les présente dans la description officielle du site Web institutionnel.						
A-2.1.	Modifier les objectifs du programme de physique aux 2 ^e et 3 ^e cycles dans le but d'assurer leur conformité vis-à-vis du Règlement des études et leur diffusion via le site Web de l'Université Laval.	A2026	Comité de programme 2 ^e et 3 ^e cycles			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 - Que l'on modernise les concentrations et les choix de cours qui s'y rapportent au baccalauréat.						
A-3.1.	Revoir les concentrations et choix de cours pour s'assurer qu'elles couvrent adéquatement les domaines émergents tels que l'optique quantique, les réseaux et les systèmes complexes, la physique médicale et la science des données.	A2027	Comité de programme 1 ^{er} cycle			RÉSERVÉ AU CISPAD
R4 - Que l'on abaisse le nombre de crédits du doctorat à 90.						
A-4.1.	Réduire le nombre de crédits associés aux blocs de recherche de façon à offrir un doctorat à 90 crédits.	H2026	Comité de programme 2 ^e et 3 ^e cycles			RÉSERVÉ AU CISPAD
R5 - Que l'on poursuive les travaux veillant à ce que la charge de travail respecte le nombre de crédits des activités et soit répartie adéquatement tout au long du baccalauréat et que l'on évalue la possibilité d'abaisser le nombre de crédits du programme à 90.						
A-5.1	Évaluer la pertinence d'avoir 91 crédits au baccalauréat.	H-2026	Comité de programme 2 ^e et 3 ^e cycles			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2	Mettre en place un mécanisme pour évaluer la charge de travail.	A-2026	Comité de programme 2 ^e et 3 ^e cycles			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R6 - Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat sont adéquatement formés en méthodologie de la recherche et en communication scientifique.						
A-6.1.	Ajouter de la formation en communication des résultats et en méthodologie de la recherche à travers des cours existants ou encore via un nouveau cours.	A-2026	Comité de programme 2 ^e et 3 ^e cycles			RÉSERVÉ AU CISPAD
R7- Que l'on diversifie les méthodes pédagogiques au baccalauréat.						
A-7.1.	Poursuivre les journées pédagogiques trimestrielles pour notamment présenter diverses méthodes pédagogiques à utiliser au baccalauréat.	-	Direction du département			RÉSERVÉ AU CISPAD
R8- Que l'on s'assure que les ressources professorales et enseignantes sont suffisantes.						
A-8.1.	Augmenter les corps professoral et enseignant.	A-2028	Direction du département Doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD
S1 - Que l'on s'assure que le nombre de places de stage au baccalauréat est suffisant pour répondre à la demande.						
AS-1.1.	Mieux communiquer aux étudiantes et étudiants la démarche à suivre pour trouver un ou des stages.	A-2026	Direction de programme de 1 ^{er} cycle			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-1.2.	Établir une directive plus précise concernant les stages.	A-2026	Comité de programme 1 ^{er} cycle			RÉSERVÉ AU CISPAD
S2 - Que l'on évalue la possibilité de revoir le nombre de crédits consacrés à l'examen de doctorat.						
AS-2.1.	Analyser le nombre de crédits associés à la réalisation de l'examen de doctorat.	H-2027	Comité de programme 2 ^e et 3 ^e cycles			RÉSERVÉ AU CISPAD
S3 - Que l'on poursuive les efforts pour transmettre de manière adéquate les informations pertinentes aux étudiantes et aux étudiants des trois cycles (ex. : choix de cours, profil international, stages, professions et employeurs potentiels, accélération des études).						
AS-3.1.	Mettre en place des outils accessibles aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs pour partager toutes les informations sur leurs programmes respectifs.	H-2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-3.2.	Ajuster le contenu du cours « Pratique de la physique » pour communiquer les informations pertinentes aux étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle.	H-2026	Professeur du cours PHY-1042			RÉSERVÉ AU CISPAD